

CHAPITRE 1 – La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Cours 1. Impérialisme et démocratie à Athènes (p. 26-27)

Dans le monde grec des cités-États, Athènes élabore, à partir de la fin du VI^e siècle av. J.-C., une démocratie qui se substitue à un régime aristocratique. Ce processus politique est étroitement lié à son impérialisme sur le monde grec.

A - La naissance de la démocratie et de l'impérialisme athéniens

La démocratisation d'Athènes. Depuis les réformes de Solon en 594-593, les citoyens sont répartis en quatre classes censitaires. Les droits et les devoirs ne sont plus déterminés par la naissance, mais par la fortune. Si les fonctions de commandement sont réservées aux plus riches, les citoyens pauvres, les thètes, jouissent néanmoins de droits politiques, en participant à l'Ecclésia et à l'Héliée. En 508-507, Clisthène crée un conseil, la Boulè formé de 500 citoyens tirés au sort chaque année parmi dix tribus (doc. 1). Chaque tribu rassemble des citoyens de la ville, de la côte et de la campagne, ce qui assure l'unité de la cité.

La ligue de Délos. Athènes joue un rôle décisif pour arrêter l'invasion perse. Les victoires des fantassins, les hoplites, à Marathon (490 av. J.-C.) et de la flotte à Salamine (480 av. J.-C.) sont célébrées par Hérodote. Il y voit la supériorité du régime démocratique sur la monarchie perse. Le rôle joué par les thètes comme rameurs dans la flotte pousse à accroître leur rôle politique et à poursuivre la démocratisation. Athènes profite de son prestige et du retrait de Sparte, absorbée

par des débats internes, pour créer en 478 une alliance avec les cités de l'Égée et de l'Asie Mineure dont elle prend la tête : la ligue de Délos. Le centre en est le sanctuaire de l'île de Délos, qui conserve le tribut (phoros) versé par les cités alliées et destiné à financer une flotte commune, prête à intervenir contre les Perses.

B - Le « siècle de Périclès »

L'impérialisme d'Athènes. Au milieu du V^e siècle, la domination d'Athènes sur les cités alliées s'accroît. En 454, le trésor de la ligue est transféré à Athènes, qui en utilise une partie pour financer la reconstruction de l'Acropole incendiée par les Perses. En 448, la paix conclue avec les Perses fait perdre à la ligue sa principale raison d'être. Pourtant, Athènes la maintient, matant la révolte de plusieurs cités qui veulent en sortir. Désormais, certaines d'entre elles doivent non seulement payer le phoros, mais se voient aussi imposer une garnison athénienne.

L'apogée de la démocratie. Périclès domine la vie politique de 461 à 429. Fort de la prospérité apportée par l'empire maritime, il consolide la démocratie en instaurant le *misthos*. Cette indemnité est versée par l'État aux citoyens qui participent à la vie politique, pour les dédommager du manque à gagner d'une journée de travail. Les citoyens bénéficient aussi de distributions de blé. Toutefois, pour limiter les dépenses, une loi restreint les conditions d'accès à la citoyenneté en 451 av. J.-C (doc. 2). En outre, le système censitaire est maintenu ; les *thètes* restent exclus des fonctions dirigeantes.

C - L'affaiblissement de la puissance athénienne et la démocratie en crise

La démocratie en crise. De 431 à 404 av. J.-C., Athènes affronte sa grande rivale, Sparte, dans la guerre du Péloponnèse. Elle en sort vaincue. Les partisans de l'aristocratie attribuent cette défaite à son régime : la démocratie est renversée brièvement en 411, puis en 404/403 avec le soutien de Sparte. Elle est rétablie en 403. Mais la dissolution de la ligue de Délos ne permet plus à Athènes de compter sur le tribut des alliés pour assurer son rayonnement et financer sa démocratie. On voit arriver sur le devant de la scène politique des « hommes nouveaux ». Alors qu'au V^e siècle, les stratèges exaltaient l'hégémonie athénienne sur le monde grec, au IV^e siècle, les orateurs s'adressent à un dèmos qui a perdu ses illusions et est inquiet face aux difficultés économiques.

La chute de la démocratie. Au milieu du IV^e siècle, la Macédoine, dirigée par le roi Philippe II, menace l'indépendance des cités grecques. En dépit de la résistance organisée à l'appel de Démosthène, les Grecs sont vaincus à la bataille de Chéronée en 338. En 322, la démocratie athénienne est abolie : une garnison macédonienne s'installe au Pirée et le régime aristocratique est restauré.

Cours 2. Rome et son empire (p. 28-29)

Fondée selon la légende en 753 av. J.-C., la cité de Rome est à l'origine une République aristocratique. Au fil des siècles, elle impose sa domination sur le monde méditerranéen, ce qui s'accompagne de la mise en place d'un nouveau régime : l'Empire.

A - De la République à l'Empire

Une République en crise. À partir du II^e siècle av. J.-C., la République romaine traverse de graves crises. L'expansion territoriale déstabilise un régime créé à l'échelle d'une cité. Ainsi, en 70 av. J.-C., la citoyenneté romaine est accordée à tous les hommes libres de la péninsule italienne : le nombre de citoyens romains passe de 400 000 à 1 million. En outre, les conquêtes territoriales accroissent la richesse et le prestige des généraux qui se disputent le pouvoir. Rome est en proie à la guerre civile.

La naissance de l'Empire. Après avoir vaincu son rival Antoine à Actium en 31 av. J.-C., Octave devient le seul maître de Rome. Il fonde le principat, un nouveau régime appelé aussi l'Empire. Il concentre tous les pouvoirs et reçoit, en 27 av. J.-C. ; le titre quasiment divin d'Auguste. Mais il veut apparaître comme le restaurateur de la paix civile et de la République. C'est pourquoi les institutions républicaines (Sénat, assemblées du peuple) conservent une existence théorique. Cela n'empêche pas Auguste d'organiser la succession en faveur de son fils adoptif, Tibère.

B - L'organisation institutionnelle d'un empire territorial

Le gouvernement des provinces. Au sein de l'Empire, l'Italie conserve un statut à part : tous ses habitants sont citoyens. Le reste de l'Empire est divisé en provinces, astreintes au versement d'un impôt, le tributum. Les provinces sénatoriales, pacifiées depuis longtemps, ont à leur tête un gouverneur nommé par le Sénat. Les provinces impériales, de conquête plus récente, dépendent directement de l'empereur. La sécurité de l'Empire est assurée par une armée permanente stationnée sur le limes. Elle est constituée de légionnaires romains et de troupes formées de provinciaux, qui reçoivent la citoyenneté à l'issue de leur service.

Un ensemble de cités. La cité reste le cadre essentiel de la vie politique et culturelle, notamment dans les régions de culture grecque. Une hiérarchie complexe existe entre les cités. Les habitants des cités de droit romain (Italie et colonies) bénéficient tous de la citoyenneté romaine. Dans les cités latines, seuls les anciens magistrats peuvent devenir citoyens romains, les autres habitants ont moins de droits. Enfin, dans les cités pérégrines, c'est-à-dire étrangères, les hommes libres sont des sujets et non des citoyens. Ces distinctions disparaissent avec l'édit de Caracalla en 212 ap. J.-C (doc. 1). Il accorde la citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire, ce qui favorise la romanisation.

C - Romanisation et brassage des héritages culturels et religieux

La ville au cœur de la romanisation. Dans les colonies comme dans les villes préexistantes, le modèle romain d'urbanisme se diffuse, notamment à travers un plan type (doc. 2 p. 45).

Les villes se dotent d'équipements typiques de la civilisation gréco-romaine sur le modèle de Rome : théâtres, amphithéâtres, aqueducs pour acheminer l'eau vers les thermes et les fontaines (doc. 2).

Un brassage religieux. Le culte impérial revêt avant tout une dimension politique. Il est le ciment de l'Empire et témoigne de la loyauté des provinces, qui doivent organiser ce culte auquel tous les habitants sont tenus de participer. Mais d'un point de vue strictement religieux, les Romains ne cherchent pas à imposer leurs croyances et divinités. Les cultes locaux restent présents, notamment dans les campagnes. Des sanctuaires pourtant édifiés sur le modèle gréco-romain sont consacrés aux dieux indigènes dans toutes les provinces.

Les chrétiens dans l'Empire. La persécution des chrétiens dans l'Empire, très inégale selon les périodes, n'est pas due à leur croyance elle-même, mais à leur refus de participer au culte impérial, un rite païen. Certains chefs militaires romains voient dans la force spirituelle des chrétiens un moyen de rendre à l'Empire sa cohésion. L'empereur Constantin autorise ainsi la pratique de la religion chrétienne avec l'édit de Milan, en 313 ap. J.-C., puis se convertit à sa mort.

Doc 1 p. 30 : Le portrait de Périclès

Périclès avait de l'influence en raison de la considération qui l'entourait et de la profondeur de son intelligence ; il était d'un désintéressement absolu sans attenter à la liberté. [...] N'ayant acquis son influence que par des moyens honnêtes, il n'avait pas à flatter la foule. Grâce à son autorité personnelle, il pouvait lui tenir tête [...]. Ce gouvernement portait le nom de démocratie, en réalité c'était le gouvernement d'un seul homme.

Thucydide, Histoire de la guerre du Péloponnèse, II, 65, fin du V^e siècle
av. J.-C, Garnier-Flammarion.

Doc 2 p. 30 : L'instauration du misthos

Périclès prit ensuite la direction du parti populaire. Il s'était déjà rendu célèbre en attaquant, jeune encore, Cimon¹ [...]. Avec lui la constitution devint encore plus démocratique. [...] Il tourna l'ambition d'Athènes vers l'empire maritime, si bien que la multitude enhardie tira de plus en plus à elle tout le gouvernement. [...] Périclès est aussi le premier qui établit le salaire des tribunaux, mesure populaire prise contre l'opulence de Cimon. Celui-ci, qui avait une vraie fortune de tyran, ne se contentait pas de s'acquitter avec magnificence des services publics dont il était chargé, mais il nourrissait encore bon nombre de ses concitoyens. [...] La fortune de Périclès ne lui permettait pas de rivaliser avec un si grand seigneur, [...] il devait donner au peuple l'argent du peuple. C'est ainsi que Périclès établit le salaire des juges.

Aristote, La Constitution d'Athènes, XXVII, IV^e siècle av. J.-C.

1. Cimon fut stratège plusieurs fois entre 478 et 450 av. J.-C. Grand rival politique de Périclès, il gouverne avec l'appui des grandes familles aristocratiques.

Doc 3 p. 30 : La grandeur d'Athènes

Mais ce qui causa le plus de plaisir à Athènes, l'embellit le plus et frappa d'admiration le reste des hommes, l'unique témoignage qui nous prouve aujourd'hui que la fameuse puissance et l'antique splendeur de la Grèce ne sont pas des inventions, ce fut la construction des monuments sacrés. Cette mesure suscita, plus que toutes les décisions politiques de Périclès, la jalousie de ses ennemis. Ils l'accusaient dans les assemblées : « Le peuple, criaient-ils, est déshonoré ! Il s'est attiré les insultes de tous, pour avoir transporté de Délos à Athènes le trésor commun des Grecs. [...] La Grèce s'estime victime d'une terrible injustice et d'une tyrannie manifeste : elle voit qu'avec les sommes qu'elle a fournies sous la contrainte pour faire la guerre, nous couvrons d'or et de parures notre cité, comme une fille coquette, l'ornant de pierres précieuses, de statues, de temples qui coûtent mille talents. » Mais Périclès donnait au peuple les explications suivantes : « Vous ne devez aucun compte de ces sommes aux alliés, puisque vous faites la guerre pour eux et maintenez les Barbares au loin. Les alliés ne fournissent pas un cheval, pas un navire, pas un hoplite, mais seulement de l'argent. [...] Puisque la cité est convenablement équipée pour la guerre, il faut qu'elle emploie ses ressources à des travaux qui lui procureront, après leur achèvement, une gloire éternelle, et durant leur exécution, une prospérité immédiate. »

Plutarque, Vie de Périclès, XII, II^e siècle ap. J.-C.

Doc 1 p. 32 : L'évolution de la ligue de Délos

Placée originellement à la tête d'une coalition de cités indépendantes, ayant chacune voix délibérative dans les assemblées communes, Athènes allait, dans les années qui s'écoulèrent entre la guerre médique et notre guerre, affirmer sa suprématie dans le domaine militaire comme dans la conduite générale des affaires. Au cours de cette période, elle se trouva aux prises [...] avec ceux de ses alliés qui voulaient secouer le joug. [...] Plusieurs raisons expliquaient ces défections. Elles se produisaient surtout quand une cité ne s'était pas acquittée des contributions qu'elle devait fournir soit en argent soit en navires, ou quand elle voulait se dérober à ses obligations militaires. [...] Ainsi, d'une manière générale, les cités n'acceptaient plus sans mauvaise humeur de se trouver soumises à l'autorité des Athéniens.

Thucydide, La Guerre du Péloponnèse, I, 97-99, fin du V^e siècle av. J.-C.,
Gallimard.

Doc 2 p. 32 : Athènes et la cité de Chalcis

Chalcis et d'autres cités de l'île d'Eubée se soulèvent contre la domination d'Athènes après la paix de 448. La répression est menée par Périclès.

Que les Chalcidiens prononcent le serment en ces termes : « Je ne me séparerai du peuple des Athéniens ni par manœuvre, ni par ruse, ni en parole, ni en acte, et je ne suivrai pas qui voudrait me séparer d'eux ; si quelqu'un se prépare à se séparer d'eux, je le dénoncerai aux Athéniens ; je paierai aux Athéniens le tribut que je les aurai persuadés de fixer et serai aussi bon et aussi juste allié que possible ; je me porterai au secours du peuple des Athéniens et je le défendrai, si quelqu'un fait tort au peuple des Athéniens et j'obéirai au peuple des Athéniens. » Que tous les Chalcidiens qui sont en âge de le faire prononcent ce serment, si quelqu'un ne le prête pas, qu'il soit privé de ses droits et que ses biens soient confisqués [...].

Décret des Athéniens concernant la cité de Chalcis, inscription retrouvée
sur l'Acropole, 446-445 av. J.-C.

Doc 3 p. 32 : Décret sur les monnaies

Ce décret impose l'usage des poids, mesures et monnaies athéniennes dans tout l'Empire. [...] Que les gouverneurs¹ dans les cités placent ce décret après l'avoir fait graver sur une stèle de pierre sur la place de chaque cité et que les préposés le fassent devant l'atelier monétaire ; voilà ce que les Athéniens leur imposent, même s'ils ne le veulent pas ; que le héraut² envoyé chez eux exige d'eux ce que les Athéniens ordonnent ; que le secrétaire du conseil ajoute ces mots aux serments des conseillers : « Si quelqu'un, dans les cités, frappe une monnaie d'argent et n'utilise pas les monnaies, poids et mesures d'Athènes, mais des monnaies, des poids et des mesures d'une cité étrangère, je le condamnerai et le punirai [...]. »

Inscription retrouvée sur plusieurs fragments de marbre dans les cités grecques, vers 425-422 av. J.-C.

1. Magistrats athéniens résidant dans les cités alliées.
2. Messenger officiel.

Doc 2 p. 33 : L'organisation de la fête

Lors des Panathénées, Athéna est vénérée sous plusieurs épithètes, notamment celle qui protège la Cité (Polias) et celle qui apporte la Victoire (Nikè). Après avoir fait le sacrifice à Athéna Polias et Athéna Nikè, ils distribueront au peuple athénien au Céramique¹, les chairs de toutes les vaches [...] en répartissant les portions entre les différents dèmes² d'après le nombre de citoyens que chaque dème aura délégués à la procession. [...] Que les hiéropes³ qui organiseront les Panathénées annuelles célèbrent avec le plus d'éclat possible la veillée nocturne en l'honneur de la déesse ; qu'ils mettent la procession en mouvement dès le lever du soleil. [...]

Décret réorganisant les Panathénées, inscription trouvée sur un fragment de stèle de marbre découvert sur l'Acropole, vers 335 avant J.-C.

1. Le Céramique est le quartier des potiers, au nord-ouest d'Athènes.
2. Municipalité (l'État athénien est divisé en 139 dèmes).
3. Magistrats chargés de l'organisation des fêtes et des sacrifices.

Doc 3 p. 33 : Décret augmentant le tribut versé par les alliés

À l'avenir, que l'annonce pour chaque cité à propos de son tribut soit faite avant les Grandes Panathénées. [...] Que chacune des cités, sans exception, dont le tribut a été fixé sous le Conseil dont le premier secrétaire était Pleistas, sous l'archontat de Stratoclès, apporte un bœuf et une panoplie¹ lors des Grandes Panathénées.

Qu'elles participent à la procession au même titre que les colons.

Décret dit de Thoudippos, 425-424.

1.Équipement complet d'un hoplite (bouclier, casque, cuirasse, etc.).

Doc 1 p. 34 : La supériorité de la démocratie

La puissance d'Athènes fut augmentée. Il est évident que l'isagorie¹ est une excellente chose ; sous les tyrans, les Athéniens n'étaient à la guerre supérieurs à aucun de leurs voisins ; délivrés des tyrans, ils devinrent de beaucoup les premiers. Ils ont donc prouvé par là que, privés de liberté, ils n'agissaient qu'à contrecœur, comme quand on travaille pour un maître ; libres, chacun s'est mis avec ardeur à l'œuvre pour soi-même. Ainsi firent les Athéniens.

Hérodote, Histoires, V, 78, vers 445 av. J.-C.

1. Égalité à l'agora, liberté de discussion.

Doc 2 p. 34 : Démocratie et service dans l'armée

Ce que je tiens à dire, dès le début, c'est qu'il paraît juste qu'à Athènes les pauvres et le peuple l'emportent sur les nobles et les riches, car c'est le peuple qui fait naviguer les vaisseaux de guerre et qui donne à la cité sa puissance, car ce sont les pilotes, les chefs de rameurs [...] qui font la puissance de la cité, beaucoup plus que les hoplites, les nobles et les honnêtes gens. Donc, puisqu'il en est ainsi, il paraît juste que tout le monde participe aux magistratures, par tirage au sort et élection et que la parole soit accordée à tout citoyen qui la demande.

Pseudo-Xénophon, La Constitution d'Athènes, fin du V^e siècle av. J.-C.

Doc 3 p. 34 : Athènes face à la menace macédonienne

Démosthène, orateur athénien, appelle à la résistance contre Philippe II de Macédoine.

Athéniens, ayez cette conviction bien arrêtée que Philippe est en guerre avec Athènes, que la paix est rompue par son fait, et cessez de vous accuser les uns les autres à ce sujet.

Croyez qu'il n'a que de mauvaises intentions à votre égard, qu'il est l'ennemi de la cité tout entière [...].

Mais c'est, par-dessus tout, notre système politique qu'il combat, contre lequel il dirige ses machinations ; sa plus constante préoccupation c'est de le détruire.

Et il a, pour agir ainsi, d'excellentes raisons ; il sait clairement que lorsqu'il aura dompté tout le reste, sa puissance sera fragile tant que vous resterez en démocratie.

Démosthène, Sur les affaires de Chersonèse, 341 av. J.-C.

Doc 5 p. 35 : L'éloge de la démocratie par Périclès

Extrait du discours prononcé par Périclès à l'occasion des funérailles officielles des morts athéniens au début de la guerre du Péloponnèse (431-430 av. J.-C.). Vous savez les exploits guerriers qui nous ont valu toutes ces conquêtes et la résistance victorieuse que notre énergie et celle de nos pères ont opposée aux agresseurs barbares ou grecs. [...] Mais à quel régime devons-nous notre grandeur ? [...]

Telle est la puissance de notre cité que les biens de la mer y affluent. Nous en arrivons à consommer les productions des autres peuples comme si elles étaient, autant que celles de l'Attique, notre propre bien.

Nous nous distinguons de nos adversaires par la façon dont nous nous préparons à la guerre. [...] Car plutôt que sur les préparatifs et les effets de surprise, nous comptons sur le courage avec lequel nos hommes se battent. [...]

Nous intervenons tous personnellement dans le gouvernement de la cité au moins par notre vote ou même en présentant à propos nos suggestions. Car nous ne sommes pas de ceux qui pensent que les paroles nuisent à l'action. Nous estimons plutôt qu'il est dangereux de passer aux actes, avant que la discussion nous ait éclairés sur ce qu'il y a à faire. [...] Parmi toutes les cités, Athènes est aujourd'hui la seule qui puisse repousser un assaillant sans qu'il ait à rougir d'une défaite par de tels adversaires ; la seule qui règne sur des sujets sans qu'ils puissent se plaindre de se trouver soumis à une nation indigne d'exercer cette autorité [...]

Il n'est pas de terre, il n'est pas de mer que nous n'ayons contrainte d'ouvrir une route à notre audace et nous avons laissé partout des monuments impérissables de nos entreprises.

Thucydide, La Guerre du Péloponnèse, II, 37-41, fin du V^e siècle av. J.-C.,
Gallimard.

Doc 1 p. 36 : Auguste vu par lui-même

À l'âge de dix-neuf ans, par décision personnelle et à mes propres frais, j'ai levé une armée avec laquelle j'ai rendu la liberté à la République opprimée par la tyrannie d'une faction. Pour cette raison, le Sénat, par des décrets honorifiques, me coopta dans son ordre [...] ; en outre il m'accorda l'imperium¹. Il me confia le soin de veiller [...] à ce que la République ne connût pas de dommage. [...]

J'ai fait souvent des guerres sur terre et sur mer, civiles ou extérieures, dans le monde entier, et après la victoire j'ai épargné tous les citoyens qui demandaient grâce. Quant aux peuples étrangers à qui on pouvait pardonner en toute sécurité, j'ai préféré les conserver que les exterminer. [...]

De son plein gré, l'Italie tout entière m'a prêté serment d'allégeance et m'a réclamé comme chef pour la guerre dans laquelle j'ai remporté la victoire d'Actium. Les provinces des Gaules, des Hispanies, de l'Afrique, de la Sicile et de la Sardaigne prêtèrent serment dans les mêmes termes. [...] Pendant mon sixième et mon septième consulat², après avoir éteint les guerres civiles, étant en possession du pouvoir absolu avec le consentement universel, je transférai la République de mon pouvoir dans la libre disposition du Sénat et du peuple romain. Pour ce mérite je fus appelé Auguste [...].

Depuis ce temps, je l'emportais sur tous en autorité, mais je n'avais pas plus de pouvoir que tous ceux qui ont été mes collègues dans toutes les magistratures.

Res Gestae Divi Augusti, 14 ap. J.-C.

1. En 43 av. J.-C.

2. En 28-27 av. J.-C.

Doc 3 p. 37 : Auguste vu par Dion Cassius

En fait César¹, puisqu'il était maître des finances [...], et puisqu'il avait l'autorité militaire, devait exercer en tout et toujours un pouvoir souverain. [...] Le nom d'Auguste lui fut donné par le Sénat et par le peuple. Car, comme il avait été décidé de lui donner un titre en quelque manière spécial, [...] César [...] se fit appeler Auguste², ce qui signifiait qu'il avait quelque chose de plus que les hommes. [...] Ce fut ainsi que la puissance du peuple et du Sénat passa tout entière à Auguste, et qu'à partir de cette époque fut établie une monarchie pure.

Dion Cassius, Histoire romaine, LIII, 16-17, début du III^e siècle ap. J.-C.

1. Octave, qui avait été adopté par Jules César, devient, après l'assassinat de ce dernier, César le jeune.

2. Ce qui signifie vénérable, sacré.

Doc 4 p. 37 : Le culte impérial en Gaule narbonnaise

Bons, bénis et heureux soient l'empereur César Auguste, fils de César divinisé, père de la Patrie, pontife suprême, revêtu de la 34^e puissance tribunitienne, son épouse, ses enfants, sa lignée, le Sénat et le peuple romain. La plèbe¹ de Narbonne a placé sur le forum un autel, auprès duquel, chaque année le neuvième jour avant les calendes d'octobre² [...], trois chevaliers³ romains recommandés par la plèbe et trois affranchis immoleront individuellement des victimes à leurs frais, ce jour-là assurent l'encens et le vin aux colons et aux domiciliés pour adresser des prières à sa puissance divine.

Inscription trouvée sur l'autel dédié à l'empereur Auguste par la plèbe de
Narbonne.

1. Masse des citoyens.
2. 23 septembre, anniversaire d'Auguste.
3. Membres de l'ordre équestre, regroupant les plus riches citoyens

Doc 2 p. 38 : La prière d'un officier romain

Cette prière a été gravée à la demande d'un officier de l'armée romaine dans la cour du temple de Kalabsha. Sa garnison était stationnée dans la ville la plus proche, Talmis.

Sois bienveillant, Ô Mandoulis¹, fils de Zeus et incline la tête vers moi pour exprimer ton assentiment ! Sauve-moi et sauve ma femme bien-aimée et mes chers enfants ! Je fais constamment appel à Toi pour que mes compagnons et mes esclaves féminines soient délivrés de toute maladie et de tout travail pénible, et pour que nous puissions retourner dans notre patrie. Combien heureux sont les gens qui vivent dans la ville sainte de Talmis, aimée de Mandoulis, le dieu-soleil, et qui est sous l'autorité souveraine d'Isis², la déesse à la belle chevelure et aux nombreux noms !

Inscription retrouvée dans la cour du temple de Kalabsha,

I^{er}-II^e siècle ap. J.-C.

1. Forme locale du dieu Horus.

2. Mère d'Horus.

Doc 3 p. 38 : L'exemple de la Bretagne

Tacite fait la biographie d'Agricola, gouverneur de Bretagne (Angleterre actuelle) de 77 à 83-84.

L'hiver suivant fut consacré aux mesures les plus salutaires. En effet, pour accoutumer au repos et au loisir, par l'appât des plaisirs, ces hommes dispersés, grossiers, et par là même portés à guerroyer, il les encouragea à titre privé et les aida par des subventions publiques à construire des temples, des forums, des maisons, louant les plus actifs et réprimandant les paresseux : ainsi, la rivalité d'honneur remplaçait la contrainte. De plus il faisait donner une éducation libérale aux fils de notables, déclarant préférer les qualités naturelles des Bretons aux talents acquis des Gaulois, si bien que ces gens, qui récemment encore rejetaient la langue de Rome, désirèrent acquérir son éloquence. Notre costume lui-même fut à l'honneur, et l'on vit de nombreuses toges ; peu à peu, on céda aux séductions du vice : portiques, bains, banquets raffinés. Dans leur inexpérience, ils parlaient de civilisation, alors que c'était un élément de leur esclavage.

Tacite, Vie d'Agricola, XXI, 98 ap. J.-C.

Doc 5 p. 39 : Inscription gravée à l'entrée du temple d'Isis à Pompéi

« Numerius Pompidius Celsinus, fils de Numerius¹, a entièrement reconstruit, à ses frais, le temple d'Isis qui s'était effondré à la suite du tremblement de terre ; du fait de ses libéralités, il a été accueilli gratuitement dans l'ordre des décurions² alors qu'il avait à peine six ans. »

1. Numerius est un affranchi, ancien esclave libéré par son maître.
2. Les citoyens de l'ordre des décurions siègent à l'assemblée de la cité et fournissent les magistrats locaux.

Doc 3 p. 41 : La création de la poste par Auguste

Il établit aussi sur toutes les routes militaires, et à de très courtes distances, de jeunes courriers et ensuite des voitures, pour être informé plus tôt de ce qui se passait dans les provinces. Le procédé a paru plus commode, car les mêmes hommes qui apportent des lettres d'un lieu donné peuvent aussi être interrogés en cas de nécessité.

Suétone, Vie d'Auguste, Vies des douze Césars, XLIX,

I^{er}-II^e siècle ap. J.-C.

Doc 4 p. 41 : Un éloge de l'Empire romain

P. Aelius Aristide (117-189) est un orateur grec originaire d'Asie Mineure.

Les gouverneurs envoyés aux cités et aux provinces gouvernent chacun les hommes placés sous leur autorité [...]. En cas de doute, si léger soit-il, à propos d'actions judiciaires et de requêtes engagées par leurs administrés, ils envoient aussitôt un message à l'empereur en demandant ce qu'il faut faire et attendent jusqu'à ce qu'ils donnent une indication, tout comme un chœur attend le signal de son chef. [...] Il lui est très facile de diriger le monde entier sans se déplacer, au moyen de lettres qui arrivent presque sitôt écrites, comme portées sur des ailes. [...]

Vous avez divisé en deux parts toute la population de l'Empire – en disant cela, j'ai désigné la totalité du monde habité – ; la part la plus distinguée et noble et la plus puissante, vous l'avez faite partout citoyenne. Ni mer ni distance terrestre n'excluent de la citoyenneté, et entre l'Asie et l'Europe, il n'y a pas de différence sur ce point. [...] Du fait de cette division, il y a dans chaque cité beaucoup d'hommes qui sont vos concitoyens tout autant que ceux de leurs compatriotes, bien que certains d'entre eux n'aient même pas encore vu Rome, et il n'est nul besoin de garnisons qui tiennent les acropoles. Les habitants les plus importants et les plus puissants de chaque endroit gardent pour vous leur propre patrie. [...] Aussi les cités sont-elles libres de garnisons. Des compagnies et des escadrons suffisent pour garder des provinces entières.

P. Aelius Aristide, Éloge grec de Rome, 144 ap. J.-C.

Doc 5 p. 41 : L'aqueduc de Nicomédie

Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, écrit à l'empereur Trajan

(98-117 ap. J.-C.).

Maître, pour un aqueduc les Nicomédiens ont dépensé 3 318 000 sesterces, aqueduc qui jusqu'ici n'a pas été terminé, a été abandonné et même démoli. On en a, pour un autre aqueduc, dépensé 200 000. Ce dernier a été abandonné aussi et il faut un nouveau crédit pour fournir de l'eau à des gens qui ont gaspillé tant d'argent. [...] Mais surtout, il est nécessaire que tu envoies soit un ingénieur des eaux, soit un architecte pour éviter le retour de ce qui est arrivé. Ce que je puis t'affirmer, c'est que l'utilité de l'ouvrage et sa beauté sont tout à fait dignes de ton règne.

Réponse de l'empereur Trajan : Il faut s'occuper d'amener de l'eau à Nicomédie. Je suis sûr que tu te mettras à l'ouvrage avec zèle à rechercher les responsables qui ont fait jusqu'ici perdre tant d'argent aux Nicomédiens ; il ne faut pas qu'ils aient commencé et abandonné ces aqueducs en se partageant les crédits. Porte donc à ma connaissance tout ce que tu apprendras.

Pline le Jeune (61-114 ap. J.-C.), Lettres.

Doc 1 p. 42 : 1 L'édit de Milan

Nous, Constantin et Lucinius, avons décidé d'accorder aux chrétiens et à tous les autres la liberté de pratiquer la religion qu'ils préfèrent, afin que la divinité qui réside dans le ciel soit propice et favorable aussi bien à nous qu'à tous ceux qui vivent sous notre domination. Il nous est apparu que c'était un système très bon et très raisonnable de ne refuser à aucun de nos sujets, qu'il soit chrétien ou qu'il appartienne à un autre culte, le droit de suivre la religion qui lui convient le mieux. [...] Nous avons tenu à vous le faire connaître de la façon la plus précise, pour que vous n'ignoriez pas que nous laissons aux chrétiens la liberté la plus complète, la plus absolue, de pratiquer leur culte. Et puisque nous l'accordons aux chrétiens, Votre Excellence¹ comprendra bien que les autres doivent posséder le même droit.

Constantin et Licinius, Préambule de l'édit de Milan, 313.

1. Ce texte est adressé aux gouverneurs de province.

Doc 3 p. 42 : La fondation de Constantinople

Constantin, empereur digne de louanges, quittant Rome pour Nicomédie, capitale de la Bithynie, fit un long séjour à Byzance. Il y rebâtit le mur primitif de la cité, le dotant de nombreuses adjonctions qu'il relia à l'ancienne enceinte, et donna à la ville le nom de Constantinople. [...] Il construisit aussi un forum vaste et d'une extrême somptuosité, au centre duquel il plaça une haute et admirable colonne en porphyre rouge de Thèbes. [...] L'empereur Constantin enleva subrepticement de Rome ce qu'on appelle le Palladium¹ pour le placer sur le forum qu'il avait créé. [...]

L'an 301 après l'ascension du Seigneur et 25 du règne de l'empereur, le très pieux Constantin, [...] après avoir bâti une ville très vaste, magnifique, opulente et dotée d'un Sénat, la nomma Constantinople, alors qu'elle s'appelait antérieurement Byzance, et proclama qu'elle prenait le titre de « seconde Rome ». [...]

Le très divin empereur Constantin continua à régner à Constantinople qu'il détacha de la province d'Europe. Il installa à Constantinople un préfet du prétoire, un préfet de la Ville et le reste des hauts fonctionnaires. Il y a 1 080 ans de la fondation de Rome à celle de Constantinople.

Chronique pascale, Années 328 et 330, VII^e siècle ap. J.-C.

1. Statue de Pallas Athéna qu'Énée aurait apportée à Rome.

Doc 5 p. 43 : Regard d'historiens

Constantin est le fondateur du Bas-Empire. Ses réformes administratives et militaires fixent pour plusieurs siècles les structures de l'Empire romain, puis de l'Empire byzantin. Ses mesures économiques et sociales fixent également les cadres de la vie du monde romain. S'il laissa quelque amertume dans le cœur du Sénat romain, c'est par suite de la fondation de Constantinople, décidée en 324, dont la dédicace fut célébrée le 11 mai 330. Il ne s'agit pas de l'acte de vanité d'un souverain désireux d'affirmer des prérogatives royales, mais avant tout d'une décision politique mûrement réfléchie. Depuis la crise du III^e siècle, Rome n'était plus, en réalité, la capitale de l'Empire. [...] C'était une écharpe de capitales qui longeait la grande voie stratégique de l'Empire, des bords du Rhin au Bosphore. Rome, capitale d'un empire méditerranéen, ne jouait plus le rôle de capitale, lorsque les menaces se multipliaient aux frontières. Elle n'avait plus qu'un prestige millénaire.

Michel Christol et Daniel Nony, Rome et son empire, Hachette supérieur,
2003.